

Le crime organisé

fourberies et les escroqueries. Ces employés qui travaillent dans l'ombre rejettent patiemment toutes les demandes de permis de vente d'alcool présentées par des criminels connus qui désirent ouvrir des bars où on se livre principalement au trafic de la drogue, en plus de réunir les preuves nécessaires pour recouvrer les milliers de dollars en revenus non déclarés, d'interrompre la vente d'actions non-existantes et de saisir des cargaisons d'héroïne ou autres marchandises passées en contrebande aux points d'entrée au pays.

Toute cette activité neutralise les criminels sans tambour ni trompette et, habituellement, sans que le public ne le sache. Ce sont les fonctionnaires et les citoyens dévoués de notre pays. Les activités des organismes de réglementation et des tribunaux administratifs ne font pas toujours les manchettes. Vous savez aussi, monsieur le Président, que la GRC finit toujours par mettre la main sur l'homme ou la femme qu'elle cherche, mais elle a besoin de plus de ressources pour le faire. Elle ne veut pas que d'autres fonds publics servent à financer des groupes de travail coûteux chargés de lui dire comment procéder. Elle sait comment faire, mais a besoin de plus d'aide et de plus d'argent.

Dans le domaine législatif, la députée de Trinity a mentionné le fait que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a présenté le projet de loi C-61 qui, je crois, doit nous revenir du comité bientôt. Il traite surtout du produit d'actes criminels. Il permettra aux tribunaux, dans certaines circonstances, d'enlever aux criminels leurs biens malhonnêtement acquis. Ce projet de loi permettra aux tribunaux d'ordonner que les produits des infractions graves en matière de drogue et de 23 autres infractions au Code criminel soient confisqués par les gouvernements fédéral et provinciaux. J'exhorte mes collègues de tous les côtés de la Chambre à informer le public de ces efforts et à adopter ce projet de loi avant le congé d'été.

Il est essentiel et il n'a que trop tardé. Il permettra aux tribunaux d'appliquer plus vigoureusement les mesures nécessaires pour saisir les biens acquis au moyen d'une activité criminelle.

Le ministre de la justice a présenté aussi le projet de loi C-58 qui permettra de mettre en oeuvre les traités d'entraide juridique dont nous avons parlé auparavant. La bataille est loin d'être gagnée. Nous le savons tous. Elle exige un effort concerté et constant, mais nous sommes dans la bonne voie et le gouvernement est fier de ses efforts dans ce domaine. Je crains un peu que le groupe de travail parlementaire proposé ne retarde les initiatives fédérales, nationales et internationales visant à lutter contre le crime organisé. La solution consisterait à adopter le projet de loi C-61 afin de donner aux tribunaux et aux juges plus de pouvoir pour saisir les biens acquis au moyen d'activités criminelles. Usons de représailles contre les criminels de sorte que vos enfants, monsieur le Président, les miens et nos petits-enfants ne voient pas leur vie gâchée par des activités criminelles répugnantes qui s'infiltrent dans nos écoles, même dans les écoles primaires où les enfants prennent l'habitude de consommer de la drogue.

Ne formons pas un groupe de travail. Donnons plutôt aux autorités judiciaires plus de pouvoir, d'argent et de ressources pour combattre les éléments criminels de notre pays.

• (1450)

[Français]

M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, aujourd'hui j'aimerais faire une évaluation du problème du crime organisé. Au départ, je tiens à préciser que la députée de Trinity (M^{me} Nicholson) s'inquiète avec raison du problème du crime organisé au Canada. La seule chose que je mets en doute c'est la solution qu'elle propose. En effet, une enquête de ce genre est plus appropriée aux États-Unis, où les efforts fragmentés d'application de la loi, le manque de coordination, les droits des États et beaucoup d'autres éléments empêchent de découvrir l'ampleur du problème que représente le crime organisé.

Au Canada, nous avons la chance d'avoir un réseau de coopération dans le cadre duquel les organismes de police, de poursuite et de réglementation s'échangent de l'information et s'entraident dans leurs opérations. Grâce à ce réseau, nous connaissons très bien le problème que nous avons à régler.

Parmi les nombreuses sources de renseignements dont nous disposons, il existe le rapport annuel préparé par le Service canadien des renseignements criminels et publié par le Comité du crime organisé de l'Association canadienne des chefs de police, le rapport annuel de la GRC sur les drogues, le rapport de saisie de stupéfiants des douanes du Canada, les excellents rapports des services contre le crime organisé du Québec et de la Colombie-Britannique, pour ne mentionner que ceux-là. Selon ces sources de renseignements, le crime organisé n'est pas vaincu, mais au moins, il a peu de chance de prendre de l'ampleur.

Au cours de ces dernières années, les bandes de motards ont particulièrement nui. Elles se sont infiltrées dans toutes les formes du crime organisé: trafic de drogues, prostitution et en passant par les meurtres à contrat.

Les bandes les plus importantes ont l'esprit de compétition. Elles grossissent leurs rangs en intégrant de plus petites. Beaucoup de motards qui n'étaient que des fauteurs de troubles à l'allure négligée sont devenus des entrepreneurs fûtés, très conscients de leur image. Les grandes associations criminelles sont aussi présentes au Canada. Les membres les plus importants travaillent au Centre et dans l'Ouest du pays, mais ils ont souvent des contacts dans de nombreux autres pays. Ces groupes s'adonnent à ce qu'on appelle souvent les crimes consensuels, c'est-à-dire que les clients acceptent d'acheter les marchandises ou les services illégaux qui leur sont offerts. Parmi ces crimes on compte le trafic de stupéfiants, la prostitution, les jeux d'argent et les prêts à taux usuraires.

Bien que les provinces de l'Atlantique semblent relativement peu touchées par les formes les plus insidieuses du crime organisé, elles sont quand même un lieu de contrebande de cigarettes et d'alcool. La région sert aussi de point de débarquement pour les cargaisons importantes de drogues douces qui proviennent la plupart du temps des Caraïbes. Les bandes de jeunes se livrent aussi aux activités du crime organisé. Elles se spécialisent surtout dans les jeux d'argent, les trafics de stupéfiants, l'extorsion ou le racket de la protection. Il arrive parfois qu'une rivalité intense entre bandes entraîne plusieurs meurtres.